

#### **NOTE ANNEXE AUX COMPTES 2022**

# 1. Faits significatifs

L'année 2022 marque la sortie des troubles rencontrés par notre paroisse à l'occasion de la grave crise sanitaire de la COVID-19 de 2020 et 2021. La reprise « normale » de nos activités nous a permis de retrouver les revenus tirés de la mise à disposition de nos locaux. Cela a compensé la hausse anticipée du prix de l'énergie (gaz et électricité dont nos deux temples et les immeubles afférents sont structurellement assez consommateurs) due au contexte international que nous connaissons. Ceci, aidé par la générosité, maintenue à un niveau élevé, des paroissiens, et associé à un suivi strict de nos dépenses, nous aura permis de préserver nos finances tout en réalisant les travaux nécessaires au bon entretien de nos locaux, notamment ceux de la rue Madame. Le résultat net de 2022 présente un déficit de 15 004 €, contre un déficit de 12 192 € pour l'exercice précédent.

## 2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions des règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, tout en intégrant les dispositions liées à l'adhésion des associations cultuelles de l'Église Protestante Unie de France à l'Union Nationale.

L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 3.1.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Les méthodes d'évaluation des comptes annuels retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**L'évaluation des éléments d'actifs immobilisés** est pratiquée en utilisant la méthode des coûts historiques pour les biens acquis depuis 10 ans ou moins à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et en utilisant la méthode « valeur vénale » pour les biens acquis depuis plus de 10 ans à la date du 1er janvier 2006. Les valeurs vénales ont été estimées en 2001.

Les amortissements des biens immobiliers et mobiliers ont été calculés en retenant, pour les biens acquis en 2006 et précédemment, la méthode d'amortissement par composants et en prenant en compte la valeur résiduelle au 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour déterminer la base d'amortissement. Pour les biens acquis ou immobilisés postérieurement (à compter de 2007), les amortissements ont été calculés en retenant la méthode par composants et en fonction du mois d'entrée en immobilisation pour déterminer la base d'amortissement

# 3. Notes sur le bilan

#### 3.1. Immobilisations et Amortissements

#### 3.1.1. Mouvements sur immobilisations en 2022

	Valeur brute	Acquisitions	Cession/rebut/	Valeur brute
En €uros	31/12/2021	en 2022	extourne en 2022	31/12/2022
Logiciel brevet	13 000			13 000
Terrains	776 000			776 000
Constructions - Structure	2 584 629	-		2 584 629
Construction - Toiture, façade, étanchéité	592 879			592 879
Constructions - Équipements techniques	621 492	17 209		638 701
Travaux Chapelle	712 186			712 186
Orgues	185 361			185 361
Mobilier	288 484			288 484
Installation et agencement	147 938	43 791		191 729
Matériel de bureau	20 770			20 770
Immobilisations en cours	6 500			6 500
TOTAL	5 949 239	61 000	-	6 010 239

## 3.1.2. Amortissement des valeurs immobilisées

	Amortissement			Amortissement
En €uros	au	Dotations en	Extourne en	au
	31/12/2021	2022	2022	31/12/2022
Logiciel brevet	13 000			13 000
Constructions - Structure	151 493	38 365		189 858
Construction - Toiture, façade, étanchéité	587 333	5 547		592 880
Constructions - Équipements techniques	517 138	33 604		550 742
Travaux Chapelle	44 073	14 244		58 317
Orgues	147 722	7 415		155 137
Mobilier	288 484	-	ı	288 484
Installation et agencement	116 832	11 500	-	128 331
Matériel de bureau	3 042	3 884		6 926
TOTAL	1 869 115	114 559	-	1 983 673

Il n'est pas procédé à amortissement des composants *Terrain* d'une part et *Construction/ Structure* d'autre part.

## Sauf exception:

- Les éléments de *Construction/Toiture-façade-étanchéité* sont amortis sur la durée résiduelle, calculée en déduisant de la durée de 15 ans le nombre d'années courues,
- Les éléments de Construction/Équipement technique sur une base de 20 ans,
- Les orgues sur une base de 25 ans et le piano sur 10 ans,
- Le mobilier sur une base de 3 ans,
- Les installations et agencements sur 10 ans,
- Le matériel de bureau et l'informatique sur 3 ans,
- Le matériel de vidéo et audio sur 5 ans.

Les amortissements sont calculés à compter du 1<sup>er</sup> du mois qui suit la réception (en fait, par assimilation, le 1er du mois qui suit le dernier paiement relatif à la valeur).

## Pour la Chapelle de la rue Madame :

- Les éléments de construction sont amortis sur 50 ans,
- Les équipements techniques sont amortis sur 20 ans,
- Les installations et agencements, y compris le mobilier, sont amortis sur 10 ans,
- L'audio et la vidéo sont amortis sur 5 ans.

Pour la Chapelle, les amortissements sont calculés à compter de la date de réception des travaux indiquée sur les différents procès-verbaux, à savoir le 29/07/2020.

Les dotations aux amortissements se sont élevées en 2022, en application des règles ci-dessus rappelées, à 114 559 €.

#### 3.1.3 Dotations aux amortissements 2022

Cela conduit à présenter un montant de 4 026 562 € d'immobilisations nettes au bilan au 31 décembre 2022, à comparer au montant de 4 080 121 € comptabilisé à fin 2021.

## 3.2. Éléments de l'actif circulant

Les excédents de trésorerie sont placés temporairement en «Livret A Sup Association» et en «Livret Association» auprès du CIC.

Au 31 décembre 2022, le total de la trésorerie de l'association se montait à 463 521 € (dont 33 031€ de chèques et autres valeurs à encaisser), contre 472 147 € à la fin de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2022, le total de la trésorerie comprenait un montant de 203 216 € placé en livret A Sup au CIC (épargne associant Livret A et Compte d'Épargne Sur Livret (CESL) qui est plafonné à 122 950 €, mais rapporte un taux d'intérêt dégressif par tranche investie de l'ordre de 0,5 % brut jusqu'à 22 950 € et de 0,15 % brut au-delà et jusqu'à 100 000 €) et un montant de 201 099 € déposé au CIC sur un livret OBNL TRIPLEX (qui rapporte un taux d'intérêt faible de l'ordre de 0,1 % brut).

## 3.2.1. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

# État des créances et dettes au 31 décembre 2022

		Montant	Sur la	Sur	A moins
En €uros		brut	région	autres	d'un an
	1. Actif immobilisé	-	-	-	1
CRÉANCES	2. Actif circulant	483 521	-	483 521	483 521
CREANCES	3. Charges constatées d'avance	9 415	-	9 415	9 415
	TOTAL	492 936	-	492 936	492 936
	1. Emprunts et dettes financières	-	-	-	-
	2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 582	-	-	-
	3. Dettes fiscales et sociales	5 361	-	-	-
DETTES	4. Dettes EPUdF	-	-	-	-
	5. Autres dettes	-	-	ı	1
	6. Produits constatés d'avance	6 709	-	-	-
	TOTAL	24 652	-	ı	-

# 3.2.2. Produits à recevoir, charges à payer, produits & charges constatés d'avance

# Charges à payer au 31 décembre 2022

Postes du passif en euro	Montant au 31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés, factures	
non parvenues	12 582
Dettes fiscales et sociales	5 361
Autres dettes	-
Total	17 942

# Produits à recevoir au 31 décembre 2022

Postes de l'actif en euro	Montant au 31/12/2022
Créances clients	-
Créances diverses	19 764
Produits à recevoir	-
Total	19 764

Les charges nettes à payer au 31 décembre 2022 se montent à 17 942 €. Elles comportent essentiellement 12 582 € de factures non parvenues de fournisseurs, ainsi que 5 361 € de dettes sociales et charges fiscales.

Nous avons 6 709 € de produits constatés d'avance au 31 décembre 2022 correspondant à des acomptes concernant la mise à disposition de salles pour 2023.

## 3.3. Variation des fonds associatifs et réserves

#### En €uros

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres	4 310 649				4 310 649
Report à nouveau	417 883	12 192			430 076
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 192		-2 812		-15 004
SITUATION NETTE	4 716 340	12 192	-2 812	0	4 725 721
Provisions pour risques	19 822				19 822
TOTAL	4 736 162	12 192	-2 812	0	4 745 543

La variation des fonds associatifs et réserves est présentée (valeur après affectation du résultat) après proposition à l'assemblée générale annuelle à tenir le **14 mai 2023**.

#### 3.4. Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Les travaux de la Chapelle étant terminés, les fonds dédiés continuent à être repris. En 2022, 14 244 € ont ainsi été rapportés au compte de résultat. L'utilisation des fonds dédiés continuera à être rapportée en produits chaque année au même rythme que les travaux de rénovation de la Chapelle seront amortis.

Le montant total des fonds dédiés au 31 décembre 2022 s'élève à 631 940 €.

## 3.5. Variation des fonds dédiés

			Utilis	sations		A la clôture de l'exercice		
Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Ressources affectées reçues en N	Montant global	Dont rembour- sements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	
Fonds Chapelle	662 968 €	- €		14 244 €		648 724 €		

#### 3.6. Provisions

Au 31 décembre 2022, il existe au bilan une provision pour risque de 19 822 €. Cette provision a été constituée au sujet de la taxe d'habitation réclamée par l'administration pour les locaux cultuels de la rue Madame en 2011, 2012, 2013 et 2014 et dont le paiement était contesté. Les sommes correspondantes, y compris majoration de 10 % pour retard, ont été prélevées unilatéralement par l'administration à hauteur de 19 822 €.

Suites aux réclamations déposées, l'association a fait l'objet d'un dégrèvement pour 2015. Par ailleurs, aucun avis d'imposition à la taxe d'habitation pour les locaux concernés n'a été reçu depuis 2016.

Les sommes prélevées à tort par l'administration pour les années 2011 à 2014, soit 19 822 €, ont fait l'objet de demandes de remboursement en 2017 et 2018 mais n'ont toujours pas été remboursées au 31 décembre 2022.

La probabilité d'obtenir le remboursement de ces sommes semble très faible. En conséquence, le conseil presbytéral a décidé d'annuler cette créance de 19 822€ et la provision correspondante qui avait été constituée pour anticiper cette situation. Ce point sera annulé dans les comptes en 2023.

### 4. Produits

#### 4.1. Offrandes et dons

Sont ainsi comptabilisés tous les dons reçus par chèques, prélèvements et virements. Il s'agit des catégories suivantes :

- Les dons nominatifs ordinaires, reçus des donateurs à titre régulier ou exceptionnel, et donnant lieu à reçu fiscal.
- Les dons anonymes reçus à l'occasion des collectes des cultes de la rue Madame et de la rue de Grenelle ; ils ne donnent pas lieu à reçu fiscal.
- Les dons nominatifs et anonymes reçus à l'occasion de cérémonies. Seuls les premiers donnent lieu à reçu fiscal.

## 4.2. Avantages et ressources provenant de l'étranger

Date	Pays d'origine juridique du contributeur		Nature	Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	Montant
04/12/2022	Belgique	Personne physique	Don manuel	Direct	Virement	2 000,00 €
Du 30-01 au 31-12-22	Canada	Personne physique	Don manuel	Direct	Virement	1 372,08 €

# 4.3. Valorisation des contributions volontaires (Art. 211-1 du règlement ANC 2018-06 du 5/12/2018)

En conformité avec la décision n° 7 du synode national de 2022 de l'Église Protestante Unie de France, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée dans les comptes de l'Église protestante unie de Pentemont-Luxembourg.

#### 4.4. Ventes

Ce poste concerne la vente annuelle de soutien organisée en collaboration avec l'association d'Entraide de Luxembourg-Pentemont (ELP). Fin 2021, ELP a décidé de ne plus contribuer.

## 4.5. Participations aux frais

Il s'agit de sommes reçues à l'occasion d'activités organisées par l'association cultuelle et permettant la couverture des frais de gestion et d'entretien des locaux.

#### 4.6. Subvention de prise en charge des ministres

Ce poste reprend le coût de prise en charge des ministres tel qu'il est communiqué à l'association cultuelle par l'Union Nationale, qui les rémunère.

## 4.7. Produits des salles et des appartements

Ce poste regroupe les produits perçus à l'occasion de la mise à disposition de logements et de salles pour des activités non organisées par l'association cultuelle.

## 4.8. Avantages en nature

Ce poste donne la valorisation des avantages en nature accordés aux ministres, aux gardiens de l'immeuble de la rue Madame et du temple de la rue de Grenelle et à la responsable administrative de l'association cultuelle sous forme de mise à disposition d'un logement.

#### 4.9. Produits financiers

Ce poste enregistre les produits du placement de la trésorerie disponible sur différents comptes ouverts auprès de la banque CIC.

# 4.10. Produits exceptionnels

Le produit de 24 229 € est composé de 9 985 € correspondant aux fonds reçus via la Fondation du Protestantisme-Martin Bucer (contre 55 K€ en 2021) et de 14 244 € correspondant à l'utilisation des fonds dédiés pour les travaux de la Chapelle.

#### 4.11. Charges

#### 4.11.1. Achats, fluides, consommables

Ce poste présente les dépenses d'eau, d'électricité, de consommation de chauffage urbain, de produits d'entretien, ainsi que divers petits achats liés l'activité de l'association cultuelle (catéchisme, cultes, etc.).

#### 4.11.2. Services, entretiens, assurances

Ce poste regroupe les charges de services nécessaires pour l'entretien des locaux et le fonctionnement de l'association cultuelle (contrats de chauffage, d'ascenseur, de téléphone, d'assurance, etc.).

## 4.11.3. Impôts et taxes

Il s'agit principalement des taxes foncières dont est redevable l'association cultuelle au titre de ses différents locaux, de taxes communales et de taxes liées à la formation.

#### 4.11.4. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'association comprennent, outre la rémunération des salariés à temps complet ou partiel employés par l'EPUPL, le coût de la rémunération des ministres tel qu'il est communiqué à l'association cultuelle par l'Union Nationale des Associations Cultuelles de l'EPUPdF qui les rémunère (voir 4.1.4 ci-dessus).

## 4.11.5. Contributions, autres charges de gestion courante

Ce poste comprend principalement la contribution annuelle versée à l'EPUdF (cible) par l'intermédiaire de la région parisienne, à hauteur de 286 014 €.

#### 4.11.6. Dotations aux amortissements et provisions.

La dotation aux amortissements est calculée dans les conditions indiquées au 3.1.2 ci-dessus.

#### 4.11.7. Charges financières

Il s'agit de divers frais, notamment ceux mis à la charge de l'association en cas d'interruption, sans préavis, d'un mandat de prélèvement par un donateur, ainsi que les frais de commission Stripe et autres frais de fonctionnement du compte.

#### 4.11.8. Charges exceptionnelles

Il n'y a pas de charges exceptionnelles en 2022.

#### 4.12. Résultat de l'exercice

En €uro	2021	2022
Résultat d'exploitation	-30 663	-46 616
Résultat financier	-319	584
Résultat courant	-30 982	-46 032
Résultat exceptionnel	25 277	31 027
Engagement à réaliser s/ressources affectées	6 487	

Le résultat d'exploitation de 2022 est un déficit de 46 616 €, contre un déficit de 30 663 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, comprenant principalement les intérêts perçus sur les comptes d'épargne, est relativement stable par rapport à l'année précédente, ces intérêts restant très bas.

Le résultat de l'exercice présente un déficit de 15 004 €, contre un déficit de 12 192 € pour l'exercice N-1.

## 5. Autres informations

L'association n'a donné aucun engagement ou sûreté en cours.